



**INSTRUCTION DE COURSE
LES PATAGOS
SPORTS NAUTIQUES SABLAI (SNSablais)
Grades 5a
25 mai 2025
Golfe de Gascogne**

17 QUAI ALBERT PROUTEAU
- PORT OLONA -
LES SABLES D'OLONNE
02 51 01 39 42
LESPATAGOS@ORANGE.FR



La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.
La mention [NP] signifie qu'un bateau ne peut réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1 (a)

1. RÉGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) 2025-2028.
- 1.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.3 Les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) pour les épreuves de catégorie 4 avec radeau
- 1.4 Les règlements fédéraux.
- 1.5 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course, y compris tout changement dans le programme de la course.
- 2.2 Des modifications aux instructions de course peuvent être faites sur l'eau par le comité de course. Ces modifications seront transmises par VHF sur le canal de course (canal 72) et relayées si nécessaire par les bateaux officiels de l'organisation.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information en ligne consultable sur le Site Internet des SNSablais, Section Habitable, sous la rubrique calendrier des régates « PATAGOS »
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.
- 3.3 En cas d'abandon ou d'incident, en particulier ceux nécessitant l'intervention des autorités maritimes, les concurrents informeront le comité de course par SMS au 06 95 24 47 50 (Philippe Launay).

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.



5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons du bateau comité amarré au ponton. L'envoi ou l'amené de ces signaux seront doublés d'une diffusion sur le canal de course (VHF 72).

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 10 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates de la course : dimanche 25 mai 2025

6.2 Le briefing sera à partir de 6h45 au club des SNSablais

6.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est le dimanche 25 mai à 7h55.

6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront :

Flotte	Flamme	Rating
Flotte 1	Bleu	< 23,1
Flotte 2	Jaune	> 23,1

8. ZONES DE COURSE

La zone de course est décrite en annexe « ZONE DE COURSE ».

9. LES PARCOURS

9.1 Le parcours est décrit en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative du parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.3 Auto-pointage : Les concurrents doivent s'auto pointer aux passages des marques à contourner et aux portes autres que la ligne de départ et la bouée de dégagement éventuelle. L'auto-pointage à l'arrivée est également obligatoire. Chaque concurrent devra pouvoir fournir ses pointages au Comité de Course à l'arrivée.

10. MARQUES

10.1 La marque de départ est une bouée cylindrique magenta ou orange

10.2 La marque de dégagement est une bouée cylindrique magenta ou orange

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe ZONES DE COURSE.

12. LE DÉPART

12.1 La zone de départ se situe au sud de la cardinale « NOUCH SUD ».

12.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le coté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.3 Lorsque les RCV 29.1, 30.1 ou 30.2 s'appliquent, le comité de course pourra donner les numéros de voile des bateaux identifiés sur le canal VHF 72 au plus tôt 2 minutes après le signal de départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 20 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (Ceci modifie RCV A5.1 et A5.2).

12.5 Le départ de la course sera donné en application de la RCV 26 modifiée comme suit :

TEMPS	SIGNAL VISUEL	SIGNAL SONORE	SIGNIFICATION
- 5'	Pavillon de classe	Un	Signal d'avertissement
- 4'	P, I, Z	Un	Signal préparatoire
- 1'	Affalé du signal préparatoire	Un long ou sifflet	Minute

13. L'ARRIVÉE

13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât du bateau comité arborant un pavillon bleu à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque « Danger isolé Jean Marthe ».

13.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14. SYSTÈME DE PENALITÉ

14.1 Pour toutes les flottes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14.3 Pénalités de départ

Les infractions aux RCV 29.1, 30.1 et 30.2 seront pénalisées sans instruction en temps réels comme suit :

- 29.1 : pénalité de 20 minutes ;

- 30.1 : pénalité de 30 minutes ;

- 30.2 : pénalité de 1 heure ;

14.4 Pénalité pour défaut d'émargement départ et arrivée. Les bateaux qui ne se seront pas soumis à l'obligation d'émargement départ – arrivée seront pénalisés sans instruction :

- de 5 % de leur temps de course pour un défaut d'émargement départ ou arrivée ;

- de 15 % de leur temps de course pour un défaut d'émargement départ et arrivée.

15. TEMPS CIBLES ET TEMPS LIMITES

15.1 Le temps limite pour finir après le premier de chaque flotte est de 3 minutes par milles calculé sur la longueur théorique du parcours.

15.2 Si une seule flotte est constituée, le temps limite pour finir est de 3 minutes par milles après l'arrivée du premier.

15.3 Les bateaux ne finissant pas dans les temps limites définis en IC 15.1 ou IC 15.2 seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

16.1 Le temps limite de réclamation est de 1 heure après l'arrivée du concurrent réclamant.

16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans les locaux des SNSablais.

16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation défini en IC 17.1 pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les locaux des SNSablais. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17. CLASSEMENT

17.1 Un classement sera établi pour chaque flotte de répartition des bateaux :

- Flotte 1 : bateaux dont les points de rating OSIRIS sont inférieurs à 23,1 ;

- Flotte 2 : bateaux dont les points de rating OSIRIS sont supérieurs à 23,1 ;

17.2 Si le nombre de bateaux d'une flotte est inférieur à 5, alors un classement unique sera établi.

17.3 Les classements seront établis en temps compensé OSIRIS, système temps sur distance avec application du CVL.

18. RÈGLES DE SÉCURITÉ

18.1 Un émargement départ et arrivée sera mis en place. Un représentant de chaque bateau devra signer la feuille d'émargement avant le départ, au plus tard au signal d'avertissement du premier départ de la course et après l'arrivée dans le temps limite de dépôt des réclamations.

18.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne doit affaler sa flamme de course et doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.3 Le canal VHF utilisé en course est le canal 72

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

19.1 Utilisation du Bout dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

(- la sortie du bout dehors ne doit pas être effectuée avant l'enroulement de la bouée au vent ou de la bouée de dog leg (si spi interdit sur celui-ci) - la rentrée du bout dehors doit être effectuée avant l'enroulement de la bouée sous le vent.)

19.2 Toutes les deux heures après l'heure du signal de départ jusqu'à l'arrivée, les bateaux transmettrons leur position au comité de course par SMS au 06 95 24 47 50 (Philippe Launay). Ils transmettront également au comité de course l'heure de leur passage à la marque « Cable de l'Île d'Yeu ».

19.3 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19.4 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par le pavillon « SNSABLAIS »:

22 ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les débris doivent être gardés à bord des bateaux jusqu'au débarquement au port après l'arrivée.

23 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE

27.1 Leur utilisation est soumise à la réglementation locale.

28. PRIX

Des prix seront remis au premier de chaque flotte.

ARBITRES DÉSIGNÉS

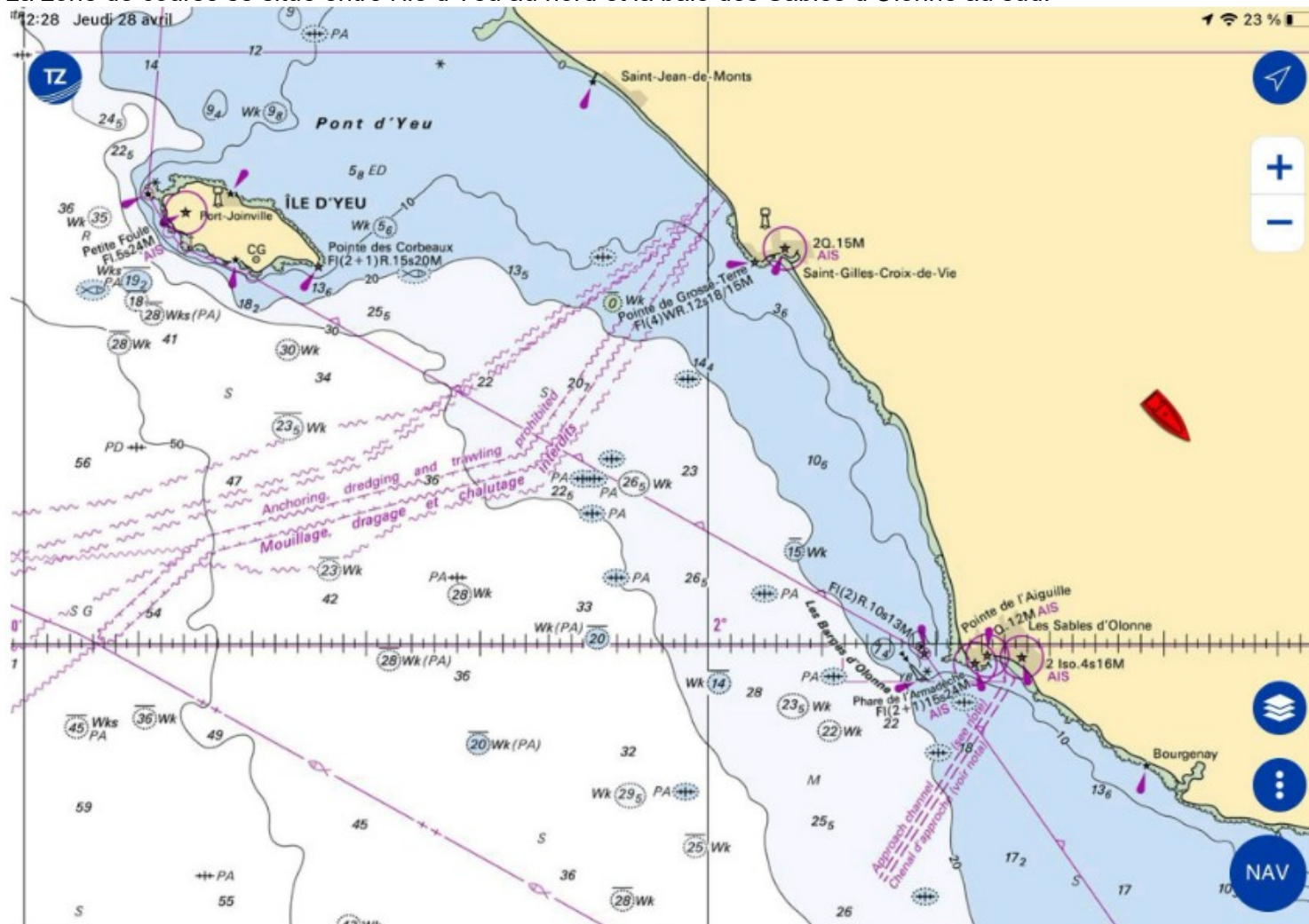
Président du comité de course : Franck FABLET

Assesseur : Frédéric VEBER

Président du jury : Jean-Claude LANCOU

ANNEXE ZONE DE COURSE

La zone de course se situe entre l'île d'Yeu au nord et la baie des Sables d'Olonne au sud.



Obstacles :

Les zones qui sont des obstacles sont :

- Les zones considérées comme des obstacles sont :

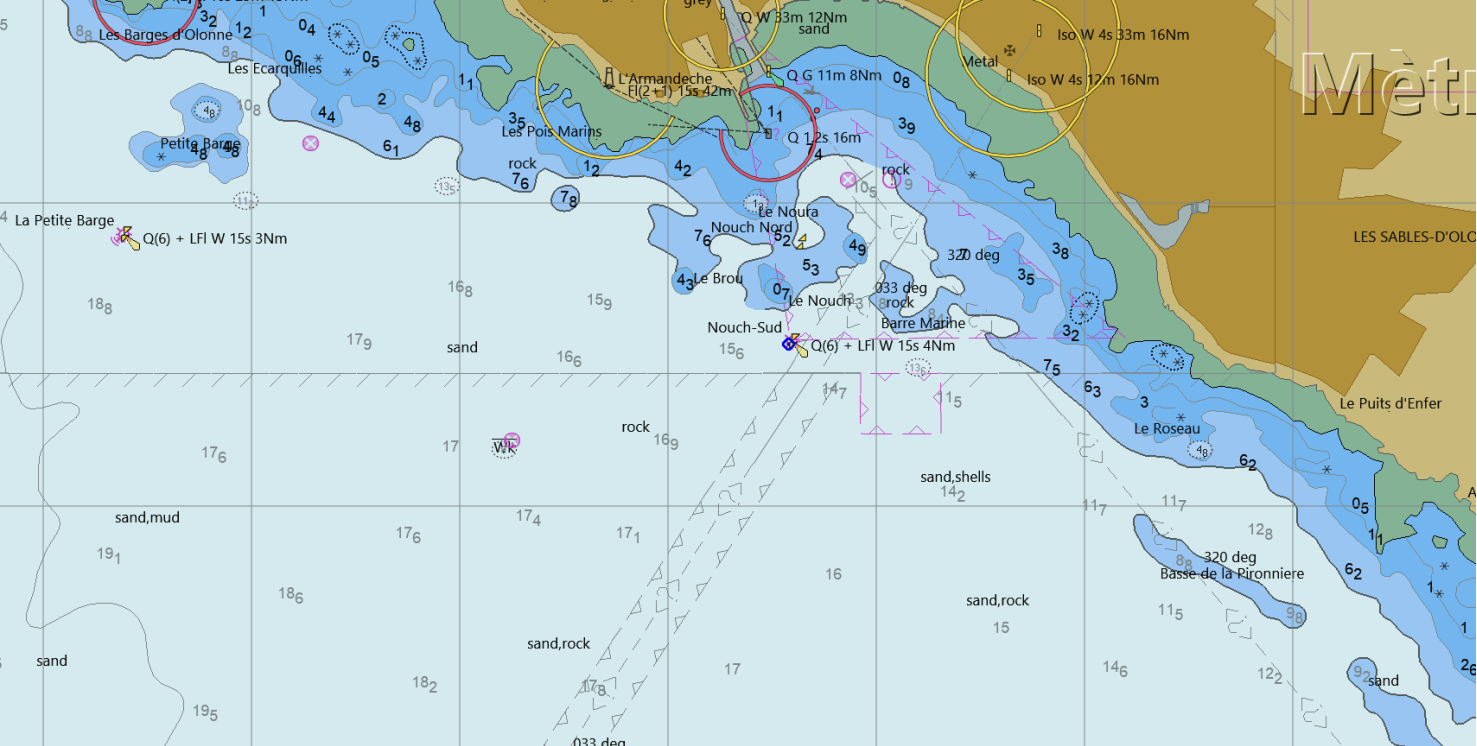
- les dangers du plateau des Barges ;
- du Nouch et de son prolongement le Noura, ainsi que le rocher la Péruse (navigation interdite entre Nouch Sud et Nouch Nord et entre Nouch Nord et le phare de la grande jetée) ;
- l'île d'Yeu et ses dangers.

Les bateaux de commerce stationnant dans la zone d'attente et ceux faisant route dans l'axe des chenaux sont considérés comme des obstacles.

PARCOURS PATAGOS

- 1 Ligne de départ Marque départ à bâbord- Bateau comité à tribord
- 2 Bouée de dégagement (si bouée de dégagement mouillée par le comité de course)
- 3 NOUCH SUD À laisser à tribord
- 4 PETITE BARGE À laisser à tribord
- 5 CABLE DE L'ILE d'YEU À contourner et à laisser à bâbord
- 6 PETITE BARGE À laisser à bâbord
- 7 NOUCH SUD À contourner et à laisser à bâbord
- 8 ARRIVEE Jean Marthe à bâbord – Bateau comité à tribord

ANNEXE ZONE DE DÉPART



FEUILLE D' AUTO POINTAGE

PATAGOS 2025

25 mai 2025

NOM DU BATEAU :

NOM DU BATEAU EN COURSE :

NUMERO DE VOILE :

SKIPPER :

N° marque	Nom marque	Heure de passage
5	CABLE DE L'ILE D'YEU	
7	NOUCH SUD	
8	Jean-Marthe (arrivée)	

Je soussigné, déclare avoir effectué le parcours en respectant l'intégralité des instructions de course et ses annexes ainsi que les règles qui les régissent.

Les Sables d'Olonne, le 25 mai 2025 àh

Signature